

## **Procédure de traitement des demandes de Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)**

**Vous souhaitez demander la mise en place d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP).**

**Afin que votre demande soit traitée, un dossier comportant les pièces ci-dessous devra être constitué et déposé au :**

**CENTRE MEDICO-SCOLAIRE  
2 bis rue du général Emile Rolland – LE PORT  
Tel : 0262430587**

### **Pièces à fournir par les parents et/ou l'élève majeur :**

- La "fiche de renseignements des parents et/ou de l'élève majeur" (Cf annexe 1).
- Les bilans médicaux et paramédicaux (orthophonique, ergothérapique, CMPP...) sous pli cacheté, concernant les suivis et/ou les prises en charges en rapport avec les difficultés présentées par l'élève.  
Les bilans doivent être récents (moins de 2 ans), normés et étalonnés.
- Un bilan psychométrique, si les parents en possèdent un pour leur enfant.
- Des bilans sensoriels le cas échéant : Ophtalmo, Orthoptiste, ORL.

### **Pièces à fournir par l'établissement :**

- "L'avis de l'équipe enseignante pour la demande de PAP" (Cf annexe 2).
- La copie des 2 derniers bulletins scolaires dans le secondaire, ou du livret de compétences dans le primaire.
- Une copie d'une évaluation réalisée en classe pour le 2d degré.
- Une copie des cahiers dans les activités posant problème en primaire et en secondaire.